

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 45 - Présents : 37 - Procurations : 5
Rappel des dates : Convocation Générale : 22/11/2024 - Affichage : 22/11/2024

Le vingt deux novembre deux mille vingt quatre, à dix-neuf heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle Polyvalente de Le Breil Sur Mérize sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent, excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie		Pouvoir donné à FROGER André - 27/11/2024	
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie	X		
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël			X
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles		Pouvoir donné à FLOQUET Franck - 25/11/2024	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	SURUT Jackie	X		
	GADEMER Catherine	X		
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette			X
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir donné à LEMEUNIER Isabelle - 28/11/2024	
	COURTABESSIS Alain	X		
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia		Pouvoir donné à TERTRE Charly - 28/11/2024	
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie		Pouvoir donné à LECOMTE Jean-Claude - 25/11/2024	
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Projet Éducatif de Territoire

Délibération n°2024-133

La circulaire n° 2014-184 du 19 Décembre 2014 prévoit que « le projet éducatif territorial (PEDT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs ».

Le Projet Éducatif de Territoire (PEDT) est un engagement essentiel pour organiser, coordonner et respecter au mieux les rythmes et les besoins de chaque enfant par la complémentarité des acteurs éducatifs du territoire.

Initié par la Communauté de Communes, le PEDT a été élaboré en concertation avec les représentants de la SDJES, des services académiques de l'Éducation Nationale, de la Caf, des directeurs des structures scolaires publiques et privées du territoire, des élus membres de la commission PEEJ, des représentants des parents d'élèves qui se sont réunis lors de plusieurs séances de travail au cours du 1er trimestre 2024.

Le PEDT offre plusieurs bénéfices significatifs :

Attractivité du territoire pour les familles ;

Financements étatiques pour soutenir les projets éducatifs ;

Assouplissement réglementaire, facilitant l'inclusion d'intervenants ponctuels ;

Dynamisation de la vie associative et promotion de l'emploi et de la formation ;

Accélération de la transition numérique et écologique.

En signant ce nouveau PEDT, la Communauté de communes s'engage à :

- Renforcer la cohérence éducative : coordination accrue entre les différents acteurs et mise en avant de la famille.
- Promouvoir l'inclusivité : assurer l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances pour tous, tout en tenant compte des diversités et du handicap.
- Sensibiliser à la citoyenneté : éducation au vivre-ensemble, lutte contre le harcèlement.
- Sensibiliser à l'environnement : sensibilisation au respect du vivant et à la protection de l'environnement.
- Proposer une offre de loisirs variée : adaptée aux besoins variés des jeunes, favorisant la découverte, la culture, le sport, et le divertissement en utilisant les ressources locales.

Le PEDT offre plusieurs avantages significatifs :

– Attractivité du territoire pour les familles ;

– Financements étatiques pour soutenir les projets éducatifs ;

– Assouplissement réglementaire, facilitant l'inclusion d'intervenants ponctuels ;

– Dynamisation de la vie associative et promotion de l'emploi et de la formation ;

– Accélération de la transition numérique et écologique.

Une fois approuvé par le Conseil Communautaire, le PEDT sera soumis au groupe d'appui départemental (GAD), qui inclut divers représentants des autorités éducatives et sociales (DSDEN, DDCS, Caf). Ce groupe se réunira le jeudi 05 Décembre 2024 pour évaluer et valider le projet pour les trois prochaines années scolaires (2024-2027).

Le renouvellement du P.E.D.T. est une opportunité pour la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien de structurer son action éducative, de renforcer les collaborations entre les acteurs locaux et d'assurer que tous les enfants bénéficient d'un parcours éducatif intégrant diversité, inclusion et sensibilisation aux enjeux contemporains.

L'approbation du Conseil Communautaire représente une étape cruciale vers la mise en œuvre de ces engagements.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la circulaire n° 2014-184 du 19 Décembre 2014 ;

Vu la présentation de la Vice-Présidente en charge de la Petite enfance – Enfance – Jeunesse.

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le Projet Éducatif Territorial tel que présenté par la Vice-Présidente en charge de la Petite enfance – Enfance - Jeunesse ;
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à transmettre le Projet Éducatif Territorial au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports ;
- **D'habiliter** le Président ou son représentant à signer la convention proposée par le SDJES.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 28 novembre 2024,

Le Président,
André Pigné

